

CONDITIONS PARTICULIERES DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, CONCEDE A SICAE-OISE, D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION EN HTA

Identification : Les présentes conditions générales sont basées sur le document Enedis-MOP-RAC_022E, version 1 du 03/07/2025.

SICAE-OISE utilise la DTR d'ENEDIS pour laquelle est a obtenu les droits d'utilisation

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

- Enedis-NMO-RAC_005E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA ».
- Enedis-MOP-RAC_021E : « Conditions Générales de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation en HTA ».
- Enedis-MOP-RAC_023E : « Demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis, d'une Installation de Consommation en HTA ».
- Enedis-MOP-RES_002E : « Paramètres technico-économiques de référence ».
- Enedis-NMO-RAC-007E : « Principes d'étude et règles techniques pour déterminer une solution technique de raccordement ou de modification du raccordement au Réseau Public de Distribution géré par Enedis ».
- Enedis-NMO-RES-011E : « Structure des réseaux et des ouvrages composant le Réseau Public de Distribution géré par Enedis ».
- Enedis-MOP-RAC_030E : « Contrat de Mandat L.342-6 ».
- Enedis-NMO-CPT_002E : « Documentation Technique de Référence - Comptage ».
- Enedis-FOR-RES_16E : « Convention exploitation pour une Installation de consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution HTA – Conditions Générales ».
- Enedis-FOR-RES_45E : « Convention exploitation pour une Installation de consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de Distribution HTA – Conditions Particulières ».
- Enedis-FOR-RES_19E : « Mise sous tension pour essai et mise en service - Travaux dans les postes clients - Suppression du raccordement.

Résumé / Avertissement

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales en précisant les spécificités techniques et financières de raccordement d'une Installation de consommation en HTA au RPD, relatives à une Offre de raccordement estimative, à une PRAC, à un Avenant L.342-6 ou à une Convention de Raccordement.

L'ensemble des Conditions Générales et Conditions Particulières constitue l'Offre de Raccordement qui doit être regardée comme incluant la Proposition Technique et Financière.

La Convention de Raccordement s'inscrit dans un dispositif contractuel comprenant le Contrat permettant l'Accès au Réseau Public de Distribution HTA et la Convention d'Exploitation, conclus entre SICAE-OISE et l'Utilisateur.

Par ailleurs, SICAE-OISE rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son Barème de facturation des raccordements et de son Catalogue des Prestations disponible sur le site internet www.sicae-oise.fr.

SICAE-OISE utilise la DTR d'ENEDIS, pour laquelle elle a obtenu les droits d'utilisation. Dans le cas où un document ne serait pas disponible sur le site internet www.sicae-oise.fr, il convient d'utiliser le document de la DTR d'ENEDIS disponible sur le site www.enedis.fr.

**CONDITIONS PARTICULIERE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, CONCEDE A SICAE-OISE, D'UNE INSTALLATION DE
CONSOMMATION EN HTA RELATIVE A [LA CONVENTION / L'OFFRE ESTIMATIVE /LA
PRAC / L'AVENANT L.342-6] DE RACCORDEMENT N°[N° DE L'OFFRE]
RAISON SOCIALE : [NOM OU RAISON SOCIALE DU SITE] N°SIRET : [NUMERO_SIRET]
SITUEE [ADRESSE]
COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES : SICAE-MOP-RAC_021E**

[Lieu], le [date]

Auteur de la Convention de Raccordement :

SICAE-OISE, Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité, Société Anonyme à capital variable, dont le siège social est situé à Compiègne, 32 Rue des Domeliers, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro B 925 620 262, représentée par M. [Signataire convention d'exploitation], [Fonction du signataire], dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé « SICAE-OISE »

Bénéficiaire de la Convention de Raccordement :

[Nom ou RAISON SOCIALESTE], [StatutSociété ou nom de la personne physique], agissant au nom et pour le compte de [si mandat]

[NOMCLIENT], domicilié [Adr] [CP] [Commune] ou

[RAISON SOCIALESTE], [StatutSociété] au [CapitalSte], dont le siège social est situé [AdrSiegeSte] [AdrSiegeSte2] [CPSte] [CommuneSte], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [CommuneRCSSte] sous le numéro [SIRENSte], représentée par [NomSignataireSte], [FonctionSignataireSte], dûment habilité à cet effet,

ou

[LE NOM DE LA COLLECTIVITE] dont le siège est situé à [Ville-adresse] représenté(e) par son [titre] [Nom], dûment autorisé à signer la présente Offre.

Ci-après dénommé par « le Demandeur ».

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Par l'acceptation de la présente Offre de Raccordement, le Demandeur reconnaît expressément avoir été informé que cette offre est régie par la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à SICAE-OISE référencée SICAE-NMO-RAC_005E (version [NumVersionEnVigueur]) publiée sur le site internet de SICAE-OISE www.sicae-oise.fr.

Préambule

Vous avez sollicité SICAE-OISE pour le raccordement au Réseau Public de Distribution Haute Tension (HTA) d'une Installation de Consommation d'électricité.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement que SICAE-OISE s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Annexe3).

Les présentes Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge, les délais de réalisation prévisionnels et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au Réseau Public de Distribution HTA.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales - SICAE-NMO-RAC_021E - en vigueur de l'Offre de Raccordement d'une Installation de Consommation HTA au Réseau Public de Distribution, disponibles sur le site internet www.sicae-oise.fr et les accepter.

SICAE-OISE vous rappelle que les dispositions de la procédure de traitement des demandes de raccordement individuel d'Installations en BT, de puissance supérieure à 36 kVA, et en HTA au RPD géré par SICAE-OISE, le barème de facturation des raccordements et le Catalogue des Prestations, publiés sur le site internet www.sicae-oise.fr à la date des présentes Conditions Particulières, s'appliquent à cette Convention de Raccordement. Dans le cas où un document de la DTR ne serait pas disponible sur le site internet de SICAE-OISE, il convient de se référer au document correspondant dans la DTR d'Enedis disponible sur le site www.enedis.fr.

La signature des présentes Conditions Particulières et de leurs annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Nota : Tout terme commençant par une majuscule, est défini dans les Conditions Générales.

Synthèse

Votre demande	Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité HTA d'une alimentation : — Principale avec une Puissance de Raccordement de : [Pracc] kW — Secours avec une Puissance de : [Psecours] kW — Complémentaire avec une Puissance de : [Pcomplémentaire] kW. — Demande déclarée complète le : [JJ/MM/AAAA]
Solution de raccordement	L'alimentation du Site sera réalisée en souterrain par un raccordement en [Coupure d'Artère, Double Dérivation, Antenne] de tension de 20 kV entre phases.
Planning prévisionnel de Mise à Disposition du Raccordement	— Date de complétude de la demande de raccordement : [JJ/MM/AAAA] — Envoi de l'offre de raccordement : [JJ/MM/AAAA] — Acceptation de l'Offre dans un délai de 3 mois le : [JJ/MM/AAAA] — Délai de réalisation des travaux de raccordement : [Délai en semaines] — Mise à disposition du raccordement prévu le [JJ/M/AAAA]
Contribution au Raccordement	La contribution du Demandeur au coût du raccordement est de [montant contribution] € HT et de [montant contribution réfacté] € HT avec application de la réfaction. Soit [montant contribution réfacté TTC] € TTC avec le taux de TVA en vigueur. Le Demandeur verse à SICAE-OISE un acompte dont le montant TTC s'élève à [montant acompte TTC] € Païement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement ou chèque. Le détail de la contribution est décrit à l'article 5
Validité de l'Offre	Le Demandeur dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date d'envoi par SICAE-OISE, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé à la suite de la réception par SICAE-OISE des trois éléments suivants : — Sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — L'acceptation des Conditions Générales, — Le versement de l'acompte ci-dessus. A compter de la date d'acceptation de votre accord, si dans les délais indiqués dans les Conditions Particulières, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la puissance réservée pour votre raccordement sera mise à disposition d'autres Demandeurs et la présente offre sera caduque.
Mise en Service du Raccordement	La Mise en Service définitive de votre installation est conditionnée par : — L'achèvement de tous les ouvrages de raccordement (y compris vos travaux d'accueil), — Le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement, — Le certificat de conformité visé par le CONSUEL du Poste de Livraison, — La souscription d'un contrat d'accès au réseau (CARD-S HTA, Contrat Unique ou Contrat Intégré), — La signature d'une convention d'exploitation

1 Caractéristique de votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le : [Date de réception de la demande de raccordement]

Qualifiée complète le : [Date de complétude]

A été traitée avec les caractéristiques suivantes par SICAE-OISE pour produire cette Offre de Raccordement.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des caractéristiques de votre raccordement prises en compte par SICAE-OISE, à la suite de votre demande de raccordement figurant en annexe 1, pour produire cette Offre.

Rubrique	Alimentation principale	Alimentation de secours	Alimentation complémentaire
Autorisation Urbanisme	[Numéro / NON]		
Nom du Poste de Livraison	[Poste de livraison P]	[Poste de livraison S]	[Poste de livraison C]
Puissance totale Installée en kVA des transformateurs en aval des PRM	[Puissance total installée des transfos]		
Nombre de transfos Installés en en aval des PDL	[Nombre total de Transfos installés]		
La demande concerne :	[Création nouveau raccordement / Modification raccordement existant]		
L'Installation à raccorder est un(e)	[Data-Center / IRVE / Infrastructure Gaz / Industrie /Autre préciser...]		
La demande concerne une dérogation au raccordement directe de l'installation à desservir (RIB, IRVE...)	[Non / Nature du raccordement indirect : [RIB, IRVE, EPAHD, Hôtel, Camping]]		
Cos φ =	[0,93]		
Solution de Raccordement différente de l'ORR	[Non / Oui]		
Votre demande se situe à l'intérieure d'une zone d'aménagement	[Non / Oui (Nom de la ZA)]		
Poste de Livraison implanté en limite de propriété et accessible depuis le domaine public sans traverser de parcelles appartenant à des tiers	[Oui / Non (préciser implantation)]		
Contraintes travaux	[Non Concerné / OUI : Plage Horaire / Jours / période / XXXX]		
Contraintes environnementales à prendre en compte	[NON / OUI préciser]		
Délégation Travaux L.342-6 du code de l'énergie	[Non / Référence Offre Standard]		
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement	[NON / OUI préciser le mandataire]		

2 Description de la solution de Raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille les Ouvrages de Raccordement sous maîtrise d'ouvrage SICAE-OISE nécessaires au raccordement de votre Installation et les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement sur votre Unité Foncière, ou sur le Terrain d'Assiette de l'Opération (TAO) ou dans un Bâtiment. Ces derniers sont sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre installation :

- Est installé au [rez-de-chaussée niveau rue],
- Répond aux exigences des normes en vigueur, notamment la norme NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant,
- Respecte les exigences de la convention d'exploitation ?
- Respecte les exigences du contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation raccordée en HTA ?
- Est équipée d'un dispositif de comptage conforme à la documentation technique de référence.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2. La solution de raccordement est la suivante :

2.1 Installation du Demandeur

La présente Offre de Raccordement s'inscrit dans un dispositif contractuel comprenant un Contrat permettant l'Accès au Réseau de Distribution (CARD-S HTA, Contrat Unique ou Contrat Intégré) et une Convention d'Exploitation.

Le Demandeur doit prendre en compte la configuration décrite ci-dessous complétée des données figurant dans la convention d'exploitation pour raccorder son ou ses installations au RPD.

		Alim. Principale	Alim. Secours	Alim. Complémentaire
Type de raccordement		[coupure d'artère/double dérivation/antenne]	[coupure d'artère/double dérivation/antenne]	[coupure d'artère/double dérivation/antenne]
Pracc cible (MW) : (Cas standard)		[Pracc P]	[Pracc S]	[Pracc C]
Pracc (MW) : (cas Montée en charge progressive sur 10 ans)	Durée/Pracc Palier 1 :	[Durée Palier 1 - ans / Pracc 1 P / Non Concerné]	[Durée Palier 1 / Pracc 1 S / Non Concerné]	[Durée Palier 1 / Pracc 1 C / Non Concerné]
	Durée/Pracc Palier 2 :	[Durée Palier 2 - ans / Pracc 2 P / Non Concerné]	[Durée Palier 2 / Pracc 2 S / Non Concerné]	[Durée Palier 2 / Pracc 2 C / Non Concerné]
	Durée/Pracc Palier 3 :	[Durée Palier 3 - ans / Pracc 3 P / Non Concerné]	[Durée Palier 3 / Pracc 3 S / Non Concerné]	[Durée Palier 3 / Pracc 3 C / Non Concerné]
	Durée/Pracc Cible :	[Durée Palier 4 - ans / Pracc Cible / Non Concerné]	[Durée Palier 4 / Pracc 4 S / Non Concerné]	[Durée Palier 4 / Pracc 4 C / Non Concerné]
Raccordement dans le domaine de tension de référence : ≤ (40MW - 100/d)		[OUI/NON]		
Tension nominale du réseau raccordement (kV)		[10/13.5/15/20/23/30]		
Tension contractuelle de raccordement Uc en kV		[Tension contractuelle de raccordement]		
Transformateur bitension à installer par Demandeur		[10/13.5/15/23/30 à 20] kV / Sans Objet]		
Tg φ		[0.4 / Valeur Demandeur]		
Installation d'une motorisation des Interrupteurs permettant à SICAE-OISE de télécommander les unités fonctionnelles d'arrivées clients (pose d'un coffret de télé- conduite : carte, routeur, batterie)		[OUI/NON]		
Filtrage du signal tarifaire		Selon dispositions prévues par la réglementation (arrêté du 09 juin 2020) et par les Conditions Générales du CARD S HTA ou CU « Engagement du client sur les niveaux de perturbations générées par le Site »		
Filtrage des Courants harmoniques à installer		Selon dispositions prévues par la réglementation (arrêté du 09 juin 2020) et par les Conditions Générales du CARD S HTA ou CU « Engagement du client sur les niveaux de perturbations générées par le Site »		

	Alim. Principale	Alim. Secours	Alim. Complémentaire
Compensation déséquilibre Tension à installer	Selon dispositions prévues par la réglementation (arrêté du 09 juin 2020) et par les Conditions Générales du CARD S HTA ou CU « Engagement du client sur les niveaux de perturbations générées par le Site »		
Protection contre les courts- circuits – Interrupteur et fusibles (Intensité en Ampère) :	[Non Concerné / Valeur du réglage fusible =...]	[Non Concerné / Valeur du réglage du fusible =.....]	[Non Concerné / Valeur du réglage du fusible =.....]
Protection contre de courts- circuits – Disjoncteur et relais (Intensité en Ampère) :	[Non Concerné / Min =..... – Max =.....]	[Non Concerné / Min =..... – Max =.....]	[Non Concerné / Min =..... – Max =.....]
Type de Comptage	[BT (secondaire) / HTA (primaire)]	[BT (secondaire) / HTA (primaire)]	[BT (secondaire) / HTA (primaire)]
Limite de Propriété	[En amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles Unités fonctionnelles arrivée/]	[En amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles Unités fonctionnelles arrivée/]	[En amont des bornes de raccordement des extrémités de câbles Unités fonctionnelles arrivée/]
La solution de raccordement de l'Installation dépend de la réalisation de travaux d'autres Demandeurs :	[OUI/NON]	[OUI/NON]	[OUI/NON]
Site alimenté par des points de livraisons multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures :	[OUI/NON]		

2.2 Caractéristiques des Ouvrages à créer ou à modifier pour raccorder l'installation

2.2.1 Ouvrages HTA et Sources concernés pour le raccordement du projet :

Canalisation HTA

Descriptif technique	Nom du Poste Source	Nom du Départ	Nombre de canalisations (nb)	Lg de canalisation (m)	Section (mm²)
Création de liaison en domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
Création d'une extension de réseau (câble travail) hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
Création d'une extension de réseau (câble repos) hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
Création d'une extension de réseau pour l'alimentation Secours, hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
Création d'une extension de réseau pour l'alimentation Complémentaire, hors du domaine privé :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].
Création de canalisation en remplacement de canalisation sur le Réseau Public de Distribution :				[Lg]	3x [Section] [Al/Cu].

Poste/Armoire

Descriptif technique	Spécification
Création poste HTA ou armoire de coupure (nombre) :	
Création de poste HTB/HTA :	[nom du Poste Source] issu de la ligne HTB [Nom de la ligne]
Modification du poste HTB/HTA existant (mutation de transformateur, ajout d'unité fonctionnelle ...) [nom du Poste Source] issu de la ligne HTB [Nom de la ligne]	[Mutation transfo /Ajout Transfo/...]

2.2.2 Ouvrages à créer ou modifier dans le domaine de tension supérieur, sous maîtrise d'ouvrage RTE {option sans travaux sur le RPT

Sans objet

Fin d'option}

{option avec travaux sur le RPT

- Création d'une ligne HTB [Nom de la ligne] (dans le périmètre de facturation) ;
- Création d'une ligne XXX en remplacement de la ligne XXX existante (hors périmètre de facturation) ;
- Création/adaptation transformateur HTB/HTB (hors périmètre de facturation) ;
- [Compléter le cas échéant]

Fin d'option}

3 Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

La Mise à disposition du raccordement au Demandeur est subordonnée à la construction de l'ensemble des ouvrages nécessaires au raccordement des Installations au Réseau Public de Distribution. Il s'agit de travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage SICAE-OISE (ouvrages du RPD) et ceux relevant de votre maîtrise d'ouvrage.

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris et complétés dans le tableau suivant indiquant la répartition selon les maîtrises d'ouvrages respectives :

3.1 Ouvrages électriques

{Option 1 travaux de raccordement réalisé par SICAE-OISE :

Poste de livraison

Descriptif technique	Réalisé par SICAE-OISE	Réalisé par le Demandeur*
Création du génie-civil du Poste de Livraison, fourniture et pose des unités fonctionnelles		[X]
Travaux esthétiques d'intégration du poste de livraison		[X]
Equipement du Poste de Livraison (selon dispositions de l'article 3.1)	[X]	[X]

Réseau HTA

Descriptif technique	Réalisé par SICAE-OISE	Réalisé par le Demandeur*
Création du génie civil dans l'Unité Foncière ou le domaine privé du Demandeur permettant le passage des canalisations électriques		[X]
Fourniture et pose de canalisation HTA dans l'Unité Foncière du Demandeur	[X]	
Création de canalisation HTA hors de l'Unité Foncière du Demandeur	[X]	
Création d'ouvrages dans le Poste Source	[X]	
Remplacement de réseau public de distribution existant	[X]	
Raccordement des Ouvrages électriques au RPD	[X]	

Fin d'option}

{Option 2 travaux de raccordement délégués dans le cadre L342-6 :

Poste de livraison

Descriptif technique	Réalisé par SICAE-OISE	Réalisé par le Demandeur*
Création du génie-civil du Poste de Livraison, fourniture et pose des unités fonctionnelles		[X]
Travaux esthétiques d'intégration du poste de livraison		[X]
Equipement du Poste de Livraison (selon dispositions de l'article 3.1)	[X]	[X]

Réseau HTA

Descriptif technique	Réalisé par SICAE-OISE	Réalisé par le Demandeur*
Création du génie civil dans l'Unité Foncière ou le domaine privé du Demandeur permettant le passage des canalisations électriques		[X]
Fourniture et pose de canalisation HTA dans l'Unité Foncière du Demandeur		[X]
Création de canalisation HTA hors de l'Unité Foncière du Demandeur		[X]
Création d'ouvrages dans le Poste Source	[X]	
Remplacement de réseau public de distribution existant	[X]	
Raccordement des Ouvrages électriques au RPD	[X]	

Fin d'option}

3.2 Installation du Demandeur

Les Installations du demandeur doivent se conformer à la norme NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant, à la convention d'exploitation et au référentiel comptage de SICAE-OISE.

3.2.1 Dispositions générales

Réalisé par SICAE-OISE

- SICAE-OISE valide les plans d'implantation des matériels autorisés d'emploi composant le poste de livraison avant tout commencement d'exécution.

Réalisé par le demandeur

- Le poste de livraison, ainsi que les équipements qui le composent, sont fournis et installés par le Demandeur.
- Le Demandeur s'assure que les unités fonctionnelles HTA à installer sont autorisés d'emploi par SICAE-OISE. La liste des matériels d'emploi autorisé par SICAE-OISE figure dans le Catalogue des Matériels Aptés à l'Exploitation (CMAE), accessible à l'adresse internet cmae.enedis.fr.

{Option : Installation d'une télécommandée du poste de livraison à l'initiative du Demandeur

Réalisé par SICAE-OISE

- SICAE-OISE exploite le coffret de téléconduite et ses accessoires ;
- SICAE-OISE délivre l'autorisation d'emploi / d'exploitation du dispositif de manœuvre mis en place par le Demandeur ;
- SICAE-OISE annexera le dossier Poste à la Convention d'exploitation.

Réalisé par le demandeur

- Le Demandeur sollicite SICAE-OISE pour une prestation de « Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée », référence 3228 du Catalogue des Prestations ;
- Le Demandeur fournit et met en place la motorisation des unités fonctionnelles d'arrivée et les liaisons associées. Le Demandeur met à disposition une alimentation destinée au coffret de téléconduite ;
- Le Demandeur s'assure que le dispositif de manœuvre à installer dispose d'autorisations d'emploi en vigueur ou à défaut l'accord de SICAE-OISE. Il inclut au dossier poste les caractéristiques de ce matériel conforme à la NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant ;
- Le Demandeur transmet à SICAE-OISE un dossier comportant les pièces listées dans les conditions générales d'exploitation, ces pièces constituant le dossier poste.

Fin d'option}

{Option : Installation d'une télécommande du poste de livraison à l'initiative de SICAE-OISE}

Réalisé par SICAE-OISE

- SICAE-OISE fournit, installe et exploite le coffret de téléconduite et ses accessoires ;
- SICAE-OISE délivre l'autorisation d'emploi/d'exploitation du dispositif de manœuvre mis en place par le Demandeur ;
- SICAE-OISE annexera le dossier Poste à la Convention d'exploitation.

Réalisé par le demandeur

- Le Demandeur fournit et met en place la motorisation des unités fonctionnelles d'arrivée et les liaisons associées ;
- Le Demandeur met à disposition une alimentation destinée au coffret de téléconduite ;
- Le Demandeur s'assure que le dispositif de manœuvre à installer dispose d'autorisations d'emploi en vigueur ou à défaut l'accord de SICAE-OISE. Il inclut au dossier poste les caractéristiques de ce matériel conforme à la NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant ;
- Le Demandeur transmet à SICAE-OISE un dossier comportant les pièces listées dans les conditions générales d'exploitation, ces pièces constituant le dossier poste.

Fin d'option}

3.2.2 Comptages

Les caractéristiques du dispositif de comptage, conforme à la NF-C 13-100 ou à la NF C 13-200 et à la DTR de SICAE-OISE, installé seront décrites dans la Convention d'exploitation.

{Option : comptage au primaire du transformateur}

Le comptage est installé au primaire du transformateur, la répartition des responsabilités est la suivante :

Réalisé par SICAE-OISE

- Le dispositif de comptage est fourni, installé, programmé et scellé par SICAE-OISE ;
- Les transformateurs de mesures (Courant et Tension) et les « câbles de mesures » pour comptages et protections sont validés par SICAE-OISE ;
- L'accès au compartiment des transformateurs de mesures est scellé par SICAE-OISE à la mise en service du poste de livraison.

Réalisé par le demandeur

- Le tableau de comptage, les boîtes d'essai et les différents borniers, sont posés par le Demandeur ;
- Les transformateurs de mesures (Courant et Tension) et les « câbles de mesures » sont fournis et posés par le Demandeur, après validation des caractéristiques techniques par SICAE-OISE.
- Avant la mise en service des transformateurs de mesure le Demandeur fournira leurs procès-verbaux d'essai datés de moins de six mois ;
- Les câbles de mesure qui assurent les liaisons entre les transformateurs de mesure et les blocs de jonction situés dans l'armoire de comptage sont fournis et posés par le Demandeur. Leurs caractéristiques doivent être conformes à la norme NF C 13-100 ;
- [Compte tenu du changement de tension prévu à moyen terme, du départ HTA sur lequel sera raccordé le poste de livraison, le Demandeur installe des transformateurs de mesure bitension] ;

Fin d'option}

{Option : comptage au secondaire du transformateur

Le comptage est installé au secondaire du transformateur, la répartition des responsabilités est la suivante :

Réalisé par SICAE-OISE

- Le dispositif de comptage est fourni, installé, programmé et scellé par SICAE-OISE ;
- Le panneau de comptage, les boîtes d'essai et les différents borniers, sont fournis par SICAE-OISE ;
- Les transformateurs de mesures sont fournis par SICAE-OISE ;
- L'accès au compartiment des transformateurs de courant est scellé par SICAE-OISE à la mise en service du poste de livraison.

Réalisé par le demandeur

- Le tableau de comptage, les boîtes d'essai et les différents borniers, sont posés par le Demandeur ;
- Les transformateurs de mesures sont posés par le Demandeur ;
- Les câbles de mesure qui assurent les liaisons entre les transformateurs de mesure et les blocs de jonction situés dans l'armoire de comptage sont fournis et posés par le Demandeur. Leurs caractéristiques doivent être conformes à la norme NF C 13-100 ou NF C 13-200 le cas échéant ;
- Avant la mise en service de ces équipements, le Demandeur fournira à SICAE-OISE les procès-verbaux d'essai datés de moins de six mois.

Fin d'option}

3.2.3 Dispositifs de protection générale HTA du poste de livraison

Le poste de livraison doit être équipé d'une protection contre les courts-circuits et contre les défauts à la terre. Le Demandeur se conformera à la norme NF C 13-100 ou NF C13-200 selon les cas, et aux prescriptions décrites dans la Convention d'exploitation.

3.2.4 Dispositifs de verrouillage interdisant la mise en parallèle de plusieurs sources

Conformément à la réglementation, le Demandeur s'engage à ne pas mettre en place dans son Installation de dispositif permettant de réaliser de façon automatique ou manuelle la mise en parallèle de canalisations de son Installation desservies par deux canalisations de raccordement distinctes, que celles-ci soient du Réseau Public de Distribution BT ou du Réseau Public de Distribution HTA.

Dans le cas où le Demandeur installe un dispositif permettant une permutation des sources, il installe également un dispositif d'inversion ne permettant pas la mise en parallèle, même fugitive, des deux canalisations de raccordement au Réseau Public de Distribution. Ce dispositif sera réalisé par un inverseur ou deux organes de coupure à asservissement mécanique et électrique empêchant la commande et la fermeture simultanée des deux organes de coupure.

3.2.5 Protection de découplage

Si l'installation comporte une source de production d'énergie électrique couplable au Réseau Public de Distribution, le Demandeur installe un dispositif de protection de découplage qui devra permettre le découplage de l'ensemble des machines de production (y compris de stockage) du Site du Demandeur (hébergeur et hébergé dans le cas d'un raccordement indirect au réseau HTA). Ce dispositif de découplage doit faire l'objet de l'approbation préalable de SICAE-OISE conformément à la norme NF C 13-100 et se conformer aux prescriptions décrites dans la Convention d'Exploitation.

3.2.6 Installation de télécommunication

SICAE-OISE a pour mission de rendre télé-opérable les Dispositifs de Comptage..

Afin de permettre le télé-relevé des informations de comptage, SICAE-OISE mettra en œuvre une technologie de communication par les réseaux radio mobiles des opérateurs télécom.

A ce titre, SICAE-OISE équipe à ses frais les Dispositifs de Comptage de boîtiers de communication IP compatibles avec le compteur installé, ainsi que d'une antenne externe si nécessaire, et prend à sa charge les coûts d'abonnement auprès des opérateurs télécom.

Dans les cas où la couverture des réseaux radio ne pourrait pas être durablement fiable (niveau de réception des réseaux radio trop faible, échecs répétés de communication, par exemple), SICAE-OISE étudie, en collaboration avec le Client et/ou son Fournisseur, la faisabilité d'une solution alternative. Si cette solution s'avère réalisable, sa mise en œuvre fait l'objet d'une prestation de SICAE-OISE facturée au Client et/ou à son Fournisseur.

4 Contribution financières et délais de mise à disposition du raccordement

Les principes de financement des ouvrages de raccordement de l'Installation sont précisés à l'Article 8 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1 Montant de votre Contribution

Le montant de votre contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts	[Formules des coûts simplifiées/Devis]
Taux de réfaction appliqué en soutirage	[Réfaction soutirage]%
Prise en compte des travaux hors ORR valorisés sur devis	[OUI/NON]
TVA	[5,5%/10%/20%]
Type d'offre	[Offre ferme ¹ / Offre estimative]
Marge d'incertitude dans le cas d'une offre estimative	[X%]

¹ Cette offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité de SICAE-OISE.

Le montant de la contribution à nous régler est de [Montant TTC à régler] € TTC. Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détail se référer à l'Annexe 3 :

Désignation	Délai prévisionnel ²	Désignation
Travaux dans le Poste de Livraison	[Délai en semaines ou mois]	[Sous-total PL]
Travaux réseau HTA	[Délai en semaines ou mois]	[Sous-total HTA]
Travaux Poste Source	[Délai en semaines ou mois]	[Sous-total PS]
Total Travaux HT SICAE-OISE		[Total Montant Travaux]
Montant de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR		[Montant réfaction]
Montant de la TVA		[Montant de la TVA]
Montant total TTC réfacté SICAE-OISE :		[Montant TTC des travaux avec réfaction]
Travaux réseau HTB	[Délai en semaines ou mois]	[Sous-total réseau HTB]
Travaux jeux de barre HTB	[Délai en semaines ou mois]	[Sous-total JDB HTB]
Montant total TTC réfacté Travaux RTE		[Total réfacté TTC des travaux RTE]
Contribution Totale TTC (Contribution aux travaux de raccordement à régler)		[Montant total de la contribution TTC]
Acompte déjà versé par le Demandeur		[Montant de l'acompte déjà versé]
Montant de l'acompte à verser (*)		[Montant de l'acompte à verser à l'acceptation de la convention]

(*) : Calcul de l'acompte :

Condition	Montant de l'acompte
Si C ≤ 2 k€	C – {acompte déjà versé}
Si 2 k€ < C ≤ 10 k€	0.5 x C – {acompte déjà versé}
Si 10 k€ < C ≤ 150 k€	5 k€ + 0,3 x (C – 10 k€) – {acompte déjà versé}
Si C > 150 k€	48 k€ + 0,05 x (C – 150 k€) – {acompte déjà versé}

{Option L. 342-6 du code de l'énergie

Dans le cas d'application des dispositions de l'article L. 342-6 du code de l'énergie, le montant maximal de la réfaction qui vous sera versée est le suivant :

Désignation	Montant Hors Taxe
Montant des Travaux Mandataire	[Montant Offre standard] € HT - [Montant Avenant L. 342-6] € HT
Montant maximal de la Réfaction sur les Travaux Mandataire	[Taux Réfaction applicable] * [Montant Travaux Mandataire] € HT

Fin d'option}

² Le délai de réalisation des travaux sur le Réseau s'entend à compter de la signature de la Convention de Raccordement. Ce délai a vocation à couvrir la période de réalisation des travaux. Il est donné à titre indicatif et n'intègre pas les délais d'étude et de consultation des entreprises. Ce délai ne prend pas en compte les délais de réalisation des travaux d'accueil des ouvrages SICAE-OISE qui incombent au Demandeur (installation du poste de livraison, équipement du poste...).

4.2 Révision du montant de la contribution

Le montant de la contribution sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement dans l'espace client du Demandeur.

4.3 Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente Offre de Raccordement. Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4 Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, chèque...) par SICAE-OISE et aux conditions suivantes :

- Ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- Le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - Paiement par virement : [indiquer l'IBAN] ;
 - Paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre de « SICAE-OISE » et envoyé à l'adresse suivante, accompagné de la référence de la présente convention : SICAE-OISE, Division Moyens Communs, 32 Rue des Domeliers, BP70525, 60205 COMPIEGNE CEDEX.

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par SICAE-OISE et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par SICAE-OISE.

Le règlement du solde doit nous parvenir dès réception de la facture, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par SICAE-OISE restent à votre charge et sont non réfactés. SICAE-OISE émettra une facture, avec prise en compte du ou des acomptes éventuellement déjà versés.

5 Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement est matérialisée par la réception simultanée :

Cas Demandeur Privé

- L'Offre de Raccordement signée informatiquement, sans modification ni réserve ;
- Le règlement de l'acompte figurant à l'article 4.1.

{Option 1 : Application du Contrat de Mandat L.342-6}

Dans le cas où le Demandeur souhaite l'application des dispositions prévues par l'article L.342-6 du code l'énergie, l'Offre de raccordement inclus également les documents suivants :

- Le Contrat de Mandat L.342-6 signé informatiquement sans modification ni réserve ;
- Une garantie bancaire ;
- Une assurance responsabilité civil pour les travaux ;

La date d'acceptation de l'Offre de Raccordement est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par SICAE-OISE.

Fin d'option}

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé et Offre de Raccordement signée).

6 Délai prévisionnel de Mise à Disposition du Raccordement

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux SICAE-OISE mais également du délai de réalisation des travaux qui incombent au Demandeur (cf. article 3).

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des études et travaux SICAE-OISE (mois)	[Délai Travaux SICAE-OISE en mois]
Délais d'exécution des travaux Demandeur (mois)	[Délai Travaux Demandeur en mois]

Ces délais s'expriment en mois et se comptent à partir de la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

{Option 1 – Mise à Disposition anticipé du Raccordement}

Mise à Disposition anticipé du Raccordement :

La Mise en Disposition du raccordement de l'Installation intervient avant l'achèvement complet des Travaux de Raccordement. Conformément à l'article « Cas particulier Mise à Disposition anticipé du Raccordement » des Conditions Générales, cette mise en service est associée à des Limitations temporaires de Soutirage à la charge du Client, jusqu'à l'achèvement total des travaux.

L'achèvement des travaux conditionnant la levée des limitations temporaires est prévue pour [mois / année].

Ouvrage/Période de Mise à Disposition	Durée maximale de limitation en soutirage par an (en heures)	Puissance maximale limitée en soutirage (en MW)

--	--	--

Si la contrainte est gérée par le fonctionnement d'automates, l'interfaçage de ces automates avec l'Installation du Demandeur est à la charge de ce dernier. Les modalités de fonctionnement de ces automates sont précisées dans la Convention d'Exploitation

Fin d'option}

Ces délais de Mise à Disposition du Raccordement (MAD) définitif n'engagent SICAE-OISE que si les travaux qui incombent au Demandeur sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut SICAE-OISE pourra mettre fin à cette Offre conformément aux Conditions Générales.

7 Modification de votre demande

Les demandes de modifications sont traitées conformément à la DTR de SICAE-OISE.

8 Votre Interlocuteur

L'interlocuteur SICAE-OISE à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est [Prénom Nom interlocuteur] dont les coordonnées sont :

- Téléphone : [N° de Téléphone],
- — Courriel : [Adresse Courriel].

{Option 1 : Article 8 « Signatures » non applicable si PRAC

9 Signatures

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer l'Offre de Raccordement annulée.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

À (Lieu) [Lieu de signature], le (date) [Date de signature]

Pour le Demandeur	Pour SICAE-OISE
[Nom Prénom du Signataire] [Fonction du Signataire] [Si besoin :] par délégation de [Nom du délégataire] [Fonction du Délégué]	[Nom Prénom du Signataire] [Fonction du Signataire] [Si besoin :] par délégation de [Nom du délégataire] [Fonction du Délégué]
<i>{Option 1 – Taux de TVA à 10%}</i> Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation éligibles au taux de TVA réduit de 10 % répondant aux conditions prévues par l'article 279-0 bis du CGI. <i>Fin d'option}</i> <i>{Option 2 – Taux de TVA à 5,5%}</i> Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation et portent sur des prestations de rénovation énergétique respectant les conditions de l'article 278-0 bis A du CGI, ou sont exclusivement liés à la pose, l'installation ou l'entretien d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques dans des locaux à usage d'habitation répondant aux conditions de l'article 278-0 bis N du CGI, et sont éligibles au taux de TVA réduit de 5,5 %. <i>Fin d'option}</i> La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve. Signature :	Signature :

Fin d'option}

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

[Ajouter ICI les fiches de collecte au format image]

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

[Ajouter ICI Les plans et schéma de principe de raccordement]

10 Annexe 3 - Détail de la contribution au coût du raccordement

Le détail de la contribution au coût de raccordement et correspond à la décomposition utilisée dans le SI de SICAE-OISE. Il est conforme au barème de facturation des raccordements en vigueur, et est composé, selon les cas :

- Par le montant des composantes binômes ;
- Par les différents articles du devis ;
- Par les devis des sous-traitants et d'autres gestionnaires de réseau.

Exemple pour une contribution établie sur la base de la formule binôme :

N°	Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	Total	R %	Total après réfaction	TVA %
1	Forfait brcht BT inf 36 kVA Forfait pour la réalisation d'un branchement complet BT ≤ 36 kVA (12 kVA monophasé ou 36 kVA triphasé), selon les dispositions du barème de raccordement en vigueur.	1	UN	2 793,80€	2 793,80€	40	1 676,28€	20,00

Exemple pour une contribution établie sur la base d'un devis

N°	Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	Total	R %	Total après réfaction	TVA %
1	Mise en chantier (trvx sout.) Forfait de mise en chantier comprenant la préparation du matériel, le suivi du chantier, le trajet A/R.	1	UN	297,34€	297,34€	40	178,40€	20,00
2	Frais fixes d'ingénierie Part fixe des frais d'ingénierie (rédaction des cahiers des charges, contrôle de la solution technique, direction du chantier et suivi administratif du projet).	1	UN	585,21€	585,21€	40	351,13€	20,00
3	Frais variables d'ingénierie Part variable des frais d'ingénierie.	17	MT	3,17€	53,89€	40	32,33€	20,00
4	Racc. rés. BT aérien existant Raccordement à un réseau BT aérien existant comprenant la fourniture et la réalisation d'une Remontée Aéro-Souterraine en BT, la fourniture et confection de l'extrémité du câble BT, la connexion du câble au réseau existant, la confection d'une saignée dans le massif béton du support.	1	UN	968,87€	968,87€	40	581,32€	20,00
5	Terras. F&P un câble BT Terrassement, fourniture et pose d'un câble Basse Tension, y compris la remise en état des surfaces selon le référentiel technique.	17	MT	102,50€	1 742,50€	40	1 045,50€	20,00
6	Création émergence BT Création d'une émergence réseau comprenant, le terrassement pour la pose d'un coffret, la fourniture et pose d'un coffret S20 double sur sa réhausse, la fourniture et pose d'une grille réseau, la fourniture et confection d'une mise à la terre.	1	UN	790,81€	790,81€	40	474,49€	20,00
7	Module RRCP Fourniture, pose et raccordement d'un module de Raccordement Réseau de Coupure et de Protection (RRCP) sur grille existante.	1	UN	385,62€	385,62€	40	231,37€	20,00

Travaux de raccordement groupés - chiffrés aux Coûts Réels						
Bénéficiaires Travaux Groupés	Quantité (kVA)	PU (€/kVA)	Montant Quote-Part HT Non Réfacté (€)	Taux Réfaction	Taux TVA	Montant TTC Réfacté (€)
Bénéficiaire 1						
Bénéficiaire 2						

Annexe 4 - Formulaire relatif à l'initialisation de la convention d'exploitation

La signature d'une convention d'exploitation complète cette convention de raccordement et est un prérequis obligatoire à la mise en service d'un poste client HTA (poste de livraison).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES RELATIVE A LA SOCIETE	
Nom de la société :	
Adresse de la société	
Ville	
Code Postal	
Raison Sociale	
Statut juridique de la Société	
SIREN	
Enregistré au RCS de :	
Capital de la société	
Adresse du siège social	
Ville du siège social	
Code Postal du siège social	
Nom et Fonction du signataire	

RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION	
Nom	
Tél	
e-mail	
Adresse du site de présence	
Horaire de présence	

CHARGE D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION (CONTACTÉ EN SITUATION D'URGENCE)	
Nom	
Tél	
e-mail	
Adresse du site de présence	
Horaire de présence	

Commentaires
[Compléter le cas échéant]

[Date], [Nom Prénom du Signataire]

[Signature]

Annexe 5 – Engagement d'accès permanent au poste client

Comme indiqué dans la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution HTA de l'installation située :

Nom du site	
Adresse du site	

Le poste de livraison sera implanté sur une parcelle privée de la société. En conséquence, je m'engage à respecter sans limite de durée les conditions d'accès au poste de livraison HTA.

Après concertation avec SICAE-OISE, je m'engage à ce que :

- L'accès piéton et véhicule au poste de livraison soit garanti au personnel de SICAE-OISE 24h/24, 7jours/7 et sans franchissement d'accès contrôlé ;
- Cet accès permette le passage de matériel de détection des défauts (camion de recherche de défaut), d'engins de fouille, de machine de terrassement mécanisés pour effectuer un remplacement ou une réparation du (ou des) câble(s) exploités par SICAE-OISE ;
- Les profondeurs habituelles de pose de câbles spécifiées par la norme UTE C 11-001 ou par SICAE-OISE soient respectée ;
- Aucune construction ou stockage (de toute sorte) ne soit possible ou réalisée sur le passage des câbles HTA ;
- L'Indicateur Lumineux de Défaut (ILD) soit reporté en bordure de propriété sur la voie publique d'accès ;
- Les distances entre le réseau et les arbres, végétation respectent les dispositions prévues par la norme NF P 98-332 et la norme UTE C 11-001

Description de l'accès permanent au poste de livraison HTA :

Description de l'accès
[Indiquer les modalités d'accès]

Signature	
Nom	
Tél	
Fonction	
e-mail	
Date	
Signature	